



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASA DU BOCAGE

Organise le 21 Juillet 2019 avec le concours de l'association Orn'Ecurie

Sous le patronage du Conseil Général de l'Orne, la Ville d'Exmes

Une compétition automobile régionale dénommée :

39ème COURSE DE COTE REGIONALE D'EXMES

Cette compétition compte pour :

La coupe de France de la montagne 2019 (coefficient 1)

Le championnat de la Ligue Régionale Du Sport Automobile de Normandie

Le challenge des sponsors de L'ASA DU BOCAGE

Le présent règlement a été approuvé par la ligue régionale de Normandie sous le numéro 38 en date du 10 Mai 2019 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 366 en date du 10 Mai 2019

Organisateur technique

Nom : TISON Bernard

Adresse : 4 Impasse Georges Bizet 61200 ARGENTAN

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs :	Mme Sylvie QUERU	Licence n°14919/1314
Commissaires Sportifs :	Mr Jean Michel TATIN	Licence n° 6575/1201
Commissaires Sportifs :	Mr Roger GIRARD	Licence n°23809/1315
Directeur de Course :	Mr Philippe LEREDDE	Licence n°8465/1314
Directeur de Course Adjoint :	Mr Didier POTET	Licence n°112692/1314
Commissaires Techniques Responsable (B) :	Mr William QUERU	Licence n°14922/1314
Commissaires Techniques C :	Mr Michel TOUPET	Licence n°40894/1314
Médecin	Mr Le Dr Vitor DE LINA MARTINS	
Chargé de la mise en place des moyens	Mr Thierry MOULINET	Licence n°19089/1314
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme Virginie LENGLINE	Licence n°192460/1314
Chargé des Commissaires de route	Mr Maurice HATREL	Licence n°11935/1315
Chronométrateurs	Mr Hervé HAREL	Licence n°230034/1314

1.2P.HORAIRES

Clôture des engagements le 16 Juillet 2019 à 24h

Publication de la liste des engagés le 18 Juillet 2019 à 19h
Vérifications administratives le 20 Juillet 2019 de 16 h à 19 h
Vérifications administratives le 21 Juillet 2019 de 7 h 15 à 9 h 45
Vérifications techniques le 20 Juillet 2019 de 16 h 15 à 19 h
Vérifications techniques le 21 Juillet 2019 de 7 h 30 à 10 h
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 29 juillet 2019 à 10 h 15
Briefing des commissaires le 21 juillet 2019 à 7 h30 parc concurrent
Essais non chronométrés le 21 juillet 2019 à 8h30
Essais chronométrés le 21 juillet 2019 à 10 h30
Briefing des pilotes le 21 juillet 2019 à 12 h 15 parc concurrent
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 21 juillet 2019 à 12h 30

Course

- 1^{ère} montée le 21 juillet 2019 à partir de 13 h 30
- 2^{ème} montée le 21 juillet 2019 à partir de 15 h 30
- 3^{ème} montée le 21 juillet 2019 à partir de 16 h 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix ainsi que le Palmarès le 21 juillet 2019 à partir de 19 heures

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 20 juillet 2019 à partir de 16 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 20 juillet 2019 de 16 h à 19 h

Vérifications administratives le 21 juillet 2019 de 7 h 15 à 9 h 45

Vérifications techniques le 20 juillet 2019 de 16 h15 à 19 h 15

Vérifications techniques le 21 juillet 2019 de 7 h 30 à 10 h

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :Lucien GOSSELIN

Adresse 61310 LE BOURG SAINT LEONARD

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 21 juillet 2019 à 10 h
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 21 juillet 2019 à 10h15

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Michel TOUPET
25 Route de la Chapelle
50210 OUVILLE
Mail : toupetmi@wanadoo.fr
Tel 06 61 59 70 98 ou 02 33 45 73 13

Jusqu'au 16 juillet 2019 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 220 € , réduits à 110 € , pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 39^{ème} Course de côte Régionale D'EXMES a le parcours suivant

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur la D14

Arrivée sur la D14

Pente moyenne 6%

Longueur du parcours 1690 mètres

Modalités de retour au départ par la route de course sous les ordres du directeur de course.

Parc de départ D14

Parc d'arrivée D14

6.2P. ROUTE DE COURSE

Route de courses sous les ordres du directeur de course

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : pré grille D 14

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à Exmes stade de football

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 15 heures, le 20 juillet 2019

Les remorques devront être garées : sur l'emplacement du concurrent

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé : rue centrale

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Parc concurrent
- pendant les essais et la course au parc départ : Caravane chronométrage
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : parc concurrent

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu parc concurrent de 6 heures à 22 heure.

Téléphone permanence n° 06 71 56 36 25

Centre de secours le plus proche :

Lieu : le MERLERAULT Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à la pré grille le 21 juillet 2019 à 12 h15

.La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes

Aux trois premiers du scratch

Au premier de groupe et de classe

A la première et deuxième féminine

A trois commissaires de piste désignés par tirage au sort

La remise des prix se déroulera le 21 juillet 2019 à 19 heures

Lieu : Tente organisation parc concurrent